

Brevet d'Invention

Accord de Bangui, Acte du 24 février 1999

Décision de délivrance

Le Directeur Général de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) délivre, sous le numéro **17102**,

à **New Steel Solucões Sustentaveis S.A., Av. das Américas, 500, bloco 10, sala 304, Barra da Tijuca, CEP-22640-100 RIO DE JANEIRO (BR)**,

le brevet d'invention déposé le **13 mars 2013** sous le procès-verbal numéro **1201400440**, intitulé : «**A Process and System for Dry Recovery of Iron-Ore Fines and superfines and a Magnetic Separation Unit.**».

Ledit brevet, dont le texte sur CD-ROM est ci-joint, a une durée maximale de protection de vingt (20) ans à compter de la date de dépôt de la demande, sous réserve du paiement des redevances annuelles.

Mention de la délivrance sera faite au Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle (BOPI), n°**06BR/2015**.

Le présent brevet d'invention produit ses effets dans chacun des dix-sept (17) Etats membres de l'Organisation, à savoir : *Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo.*

Fait à Yaoundé, le 29/06/2015

Le Directeur Général



Paulin EDOU EDOU

